

**BORDEAUX INTERNATIONAL SCHOOL**  
**NEWSLETTER / BULLETIN D'INFORMATION - N° 6 - FEV 2010**  
**2ème Trimestre 2009 – 2010**

BIS dans l'air du temps !

**ACCREDITATION DES ECOLES BRITANNIQUES A L'ETRANGER**

Le gouvernement britannique se soucie semble maintenant de la qualité des écoles enseignant en Anglais – dites "internationales" - à l'étranger. Des mécanismes de contrôle sont pourtant déjà en place depuis une quinzaine d'années, grâce au travail de réflexion sur la définition d'une école internationale, sur les modes d'évaluations et la définition des critères (cf. l'article du Telegraph dont le lien a été aimablement fourni par un parent d'élève de BIS:

<http://www.telegraph.co.uk:80/expat/expatnews/7079522/Mark-of-quality-for-British-schools-overseas.html>

**ACCREDITATIONS DE BIS (1):**

- **Internationale** : nous avons choisi le Council of International Schools (CIS – website : [www.cois.org](http://www.cois.org)) en 1980 comme organisme de conseil, de contrôle et d'accréditation ayant une dimension internationale marquée, pour équilibrer la dimension plutôt britannique des enseignants et des élèves à l'époque. Nous avons ensuite débuté notre processus en 2000 avec CIS pour devenir membre **accrédité** - statut obtenu en 2002. Ensuite, nous avons effectué le rapport des cinq années, suivi d'une visite d'inspection en 2006. Puis un nouveau rapport et suivi d'une "pré-visite" d'inspection en novembre 2007, qui nous a déclarés aptes à débiter le nouveau processus après dix ans - ce à quoi nous nous employons depuis. BIS fait partie des 281 écoles accréditées par CIS parmi plus de 5 000 écoles "internationales" (un autre organisme existe : Council of British International Schools COBIS, tout aussi valide).
- **Française** : simultanément, BIS s'emploie à développer aussi son "accréditation" française : un dossier vient d'être déposé à la préfecture de **demande de mise sous contrat d'association**. BIS est déjà sous contrat simple avec l'Education Nationale. Cette nouvelle démarche permettrait aux Mairies de s'associer à BIS et de prendre en charge une partie des frais éducatifs. Il s'agit donc d'une demande de moyens accrus qui complète la demande de l'attribution d'un 2<sup>e</sup> poste d'enseignant en Primaire.

**ACCREDITATION DE BIS (2)**

Ce processus d'auto analyse et d'évaluation selon des critères bien définis dans tous les aspects de l'école, mobilise toute l'école : enseignants, direction et administration. Dans toute école, et à fortiori une petite école telle que BIS où la charge supplémentaire est partagée entre peu de personnes, nous devons être très vigilants à conserver la qualité de notre métier (l'enseignement) tout en dédiant beaucoup de temps et d'énergie à la description puis l'analyse de nos pratiques. Mission impossible ? En tous cas, cet équilibre est délicat à trouver et parfois la pression sur l'équipe est telle que notre disponibilité est limitée. Nous vous prions d'en tenir compte et de nous signaler s'il arrivait que les limites étaient dépassées.

**ACCREDITATION (3)**

Nous souhaiterions solliciter de nouveau votre contribution et vous demandons de répondre à un petit questionnaire (20 questions), conçu par nos soins, qui est joint à cette lettre. Nous vous proposons de nous le remettre **le lundi 8 février prochain à 15h30** (juste avant le PTA) de façon à pouvoir échanger avec vous sur les points évoqués et aussi de proposer à ceux et celles que cela intéresse de participer à d'autres comités. Si vous ne pouvez pas venir à cette réunion mais que vous pouvez contribuer, faites-le moi savoir par email.

## **PASSERELLES ENTRE BIS ET LES AUTRES ECOLES :**

- Ecoles à l'étranger : le fait que BIS soit accréditée par CIS fournit une reconnaissance de la qualité de l'enseignement dispensé et de la fiabilité des bulletins. Cependant, pour mieux orienter les nouveaux élèves et organiser des groupes cohérents, certaines écoles choisissent d'évaluer les nouveaux élèves selon leurs critères, généralement dans les matières fondamentales – comme le fait BIS en début d'année.
- Ecoles en France : BIS étant sous contrat pour le Primaire, le passage d'un élève de Primaire dans une école française publique s'effectue sur présentation d'un petit dossier évaluation rempli par BIS à la demande des parents (fin du 2<sup>e</sup> trimestre), l'avis de BIS faisant foi. Pour le passage après la 6<sup>e</sup>, BIS n'étant plus sous contrat, l'école fait passer ses propres évaluations. Pour les écoles privées sous contrat, la démarche devrait être identique. Dans les faits, l'avis de BIS n'est pas toujours requis – ce qui fragilise le dossier. A notre connaissance, l'intégration des élèves de BIS ayant suivi un cursus d'au moins deux ans est excellente (des bulletins scolaires en attestent).
- Démarches : dans tous les cas il est conseillé d'informer BIS et l'école suivante le plus tôt possible. BIS peut aider à déterminer l'école la plus adaptée, servir d'intermédiaire, faciliter les démarches, à Bordeaux ou à l'étranger (réseau des écoles internationales CIS et autres).

## **RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION 2010/2011**

Dans quelques jours, vous allez recevoir le formulaire annuel type vous permettant de nous faire savoir si vous ne souhaitez pas renouveler l'inscription de votre enfant (démarche contractuelle à effectuer pour le 1<sup>er</sup> mars). Cette démarche a été mise en place pour permettre à tous de mieux s'organiser pour septembre prochain (voir ci-dessus).

## **PTA**

Prochaine réunion **le lundi 8 février à 16h15** avec à l'ordre du jour : Accréditation ; Readathon ; finances ; autres questions.

## **BLOG DE BIS**

Les contributions ont débuté : SVP encouragez-nous en les lisant et "postant" vos commentaires.

## **JOURNEE PORTE OUVERTE**

**Le mardi 16 mars** donnera à tous – parents et visiteurs – de découvrir l'école. Notez cette date et informez vos amis (des informations suivront).

**VACANCES D'HIVER** : du vendredi 19 février au lundi 8 mars.

Christine Cussac  
Directrice  
03.02.10